

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 60/40/SPCG convoquant l'Assemblée Territoriale de la C.F.S. en session extraordinaire

n° 60/40/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 juin 1960

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro  
30 juin 1960

## VISAS

Le Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Président du Conseil de Gouvernement. Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 déterminant le régime électoral, la compétence et la composition de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

**Vu** la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, modifiée par la loi n° 57-702 du 19 juin 1957, autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures probres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

**Vu** la loi n° 57-507 du 17 avril 1957, relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

**Vu** l'ordonnance n° 58-978 du 20 octobre 1958, relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

**Vu** le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 39

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 3 juin 1960,

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — L'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis est convoquée en session extraordinaire, en son siège le 8 juin 1960, à 9 heures, avec l'ordre du jour suivant : — Déclaration du Vice-Président du Conseil de Gouvernement ; — Mission des Conseillers en France ; — Approbation de l'opération du Hanlé (FIDES).

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

**Le Chef du Territoire,Président du Conseil de Gouvernement,J. COMPAIN.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Le Vice-Présidentdu Conseil de Gouvernement,AHMED DINI.**